

1. Coordonnées des intervenants**1.1. Déclarant(s)****Déclarant 1**

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Dénomination J & E CONCEPT bvba

Forme Juridique SPRL

légalement représentée par :

Mr Nom GROOTEN Prénom Bertrand

Fonction Représentant

Rue Albert 1 Laan Numéro 84 Boite

Code Postal 8670 Localité Koksijde Pays Belgique

Téléphone Fax

Courriel

1.2. Responsable PEB

Cette personne est la même que celle renseignée comme Responsable PEB dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Numéro d'agrément PEB-00494

Dénomination Energy Safety

Forme Juridique SCRI

légalement représentée par :

Mr Nom Burnon Prénom Samuel

Fonction Gérant

Rue Hemroulle Numéro 245 Boite

Code Postal 6600 Localité Bastogne Pays Belgique

Téléphone 061 26 67 09 Fax

Courriel samuel.burnon@energylux.eu

1.3. Architecte

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Atelier 47 sprl

Forme Juridique SPRL

légalement représentée par :

Mme Nom PONNET Prénom LIES

Fonction Architecte

Rue Rue Neuve Voie Numéro 1 Boite

Code Postal 6940 Localité Durbuy Pays Belgique

Téléphone 086 40 19 34 Fax

Courriel archi@atelier47.be

1.4. Auteur d'étude de faisabilité

Le responsable PEB renseigné ci-dessus assure également la mission d'auteur d'étude de faisabilité.

2. Description du projet

2.1. Localisation des travaux

Rue Rue du Plâtre Numéro - Boite
 Code Postal 6940 Localité Durbuy Pays Belgique
 Références cadastrales Div 1 Section A n° 254A,534A,532A

2.2. Nature du projet et exigences applicables

Nature du projet

Nom du bâtiment Immeuble de 16 appartements
 Période du permis Du 01/07/2019 au 31/12/2020
 Nature des travaux Bâtiment construit ou reconstruit

Exigences applicables

Nom de l'unité PEB	Destination de l'unité PEB	Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes					
		U/R	K < 35	Ew < 65	Es < 115	Ventil	Surch
Appartement 3	Résidentielle (logement individuel)					-	

La ventilation hygiénique devra satisfaire aux exigences lors de la déclaration PEB finale.

2.3 Etude de faisabilité technique, environnementale et économique

 L'étude de faisabilité a été réalisée via l'outil EF développé par la DGO4 : Non

Technique	Etudiée ?	Intégrable ?	2	Ep éco [kWh/an]	TR [an]	Retenue ?
Solaire photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7.520,00	44.761,00	9	<input checked="" type="checkbox"/>
Solaire thermique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1.080,00	4.318,00	42	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur Air-	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur Sol-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13.252,00	29.439,00	5	<input checked="" type="checkbox"/>
Pompe à chaleur Air-Air	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Biomasse - Chaudière à	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-
Biomasse - Poêle à	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Réseaux de chaleur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-
Cogénération HR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	9.217,00	37.020,00	9	<input checked="" type="checkbox"/>

Descriptif des techniques et des dispositifs envisagés en fonction des recommandations formulées dans l'étude de faisabilité :

Sur la possibilité de recourir aux énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'eau chaude, deux solutions se dégagent:

- 1) envisager la combinaison entre le photovoltaïque et une pompe à chaleur de type forage vertical
- 2) combinaison entre chaudière gaz à condensation + unité de cogénération gaz

Les temps de retour de ces deux options avoisinent les 9-10 ans

Le générateur biomasse n'est pas envisageable de par son encombrement

 Pièce justificative : Rapport EF

2.4. Etat d'avancement des travaux

 Nom de l'unité Appartement 3
Enveloppe de l'unité PEB

Certaines parois de l'unité PEB sont incomplètes et/ou non-réalisées telles que décrites dans le rapport ci-joint. Le tableau ci-dessous présente le stade des différentes parois concernées de l'unité PEB et le type d'impact sur celles-ci. Les parois réalisées telles que décrites dans le rapport ne sont donc pas reprises dans le tableau ci-dessous.

Nom de la paroi	Type	Stade	Impact sur la paroi		
			Surface	Environnement	Composition
Murs Ext moellons	Mur	Pas commencé	-	-	-
Murs Ext voile béton	Mur	Pas commencé	-	-	-
Murs vers communs 3	Mur	Pas commencé	-	-	-
Murs vers gaines	Mur	Pas commencé	-	-	-
Murs mitoyen Appart 2-3	Mur	Pas commencé	-	-	-
F1 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F2 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F3 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F5 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F6 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F7 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
F8 [Fenêtre ALU TV]	Fenêtre	Pas commencé	-	-	-
Dalle vers extérieures	Plancher/Plafond	Pas commencé	-	-	-
Dalle mitoyenne Apart 3-8	Plancher/Plafond	Pas commencé	-	-	-
Dalle vers garage	Plancher/Plafond	Pas commencé	-	-	-
Dalle mitoyenne Apart 1-3	Plancher/Plafond	Pas commencé	-	-	-
Toiture plate (terrasse Ap	Toiture	Pas commencé	-	-	-
P1-3	Porte	Pas commencé	-	-	-

Systèmes de l'unité PEB

Certains systèmes de l'unité PEB sont incomplets et/ou non-réalisés tels que décrits dans le rapport ci-joint. Le tableau ci-dessous présente le stade des systèmes et/ou systèmes partagés concernés de l'unité PEB. Les systèmes réalisés telles que décrits dans le rapport ne sont donc pas repris dans le tableau ci-dessous.

Nom du système	Type	Stade
chauffage1	Chauffage	Pas commencé
instECS1	Installation d'eau chaude sanitaire	Pas commencé
systemevent1	Ventilation	Pas commencé

3. Liste des documents à joindre

Le rapport PEB

qui reprend au minimum :

- le descriptif de l'état du bâtiment et des mesures mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB ;
- un descriptif des travaux restant à accomplir pour que les exigences PEB soient respectées ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

Le rapport de l'étude de faisabilité technique, environnementale et économique

qui reprend au minimum :

- la présentation des besoins énergétiques à satisfaire et les consommations d'énergie ;
- l'estimation du calcul de dimensionnement technique et les grandeurs de référence ainsi que les hypothèses de travail utilisées pour ce calcul ;
- le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation, notamment en terme de maintenance, de disponibilité et de type de combustible envisagé ;
- l'évaluation des économies d'énergie ;
- l'estimation du coût économique et du temps de retour.

Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée

Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.

Autre

Description de la pièce jointe :

Nombre TOTAL de documents joints

4. Déclarations sur l'honneur et signatures

Déclarant 1

Je soussigné(e), GROOTEN Bertrand

représentant légal pour : SPRL J & E CONCEPT bvba

domicilié(e) / établi(e) Albert 1 Laan 84 à 8670 Koksijde

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 03 / 06 / 2020

Signature : _____

Responsable PEB 1

Je soussigné(e), Burnon Samuel

Numéro d'agrément : PEB-00494

représentant légal pour : SCRI Energy Safety

domicilié(e) / établi(e) Hemroulle 245 à 6600 Bastogne

assumant le rôle de : Responsable PEB, Auteur d'EF

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 03 / 06 / 2020

Signature :  _____

5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.